

**Budget 2023-2024**

**2,4 G\$ pour lutter contre les changements climatiques et protéger la biodiversité et nos ressources en eau**

**Québec, le 21 mars 2023.** – Le gouvernement profite du budget 2023-2024 pour diversifier et consolider ses actions pour l’environnement. Des initiatives totalisant 1 milliard de dollars sur cinq ans permettront notamment de protéger la biodiversité et nos ressources en eau et de favoriser les bonnes pratiques environnementales.

De plus, pour la deuxième année de suite, le gouvernement dispose de revenus additionnels importants en provenance du marché du carbone. Ces revenus serviront notamment à bonifier le Plan pour une économie verte 2030. Le budget 2023-2024 confirme aujourd’hui que le Plan de mise en œuvre 2023-2028 bénéficiera d’un budget additionnel de 1,4 milliard de dollars.

Cette bonification porte à 9 milliards de dollars le montant qui sera consacré à la lutte contre les changements climatiques au cours des cinq prochaines années.

Le gouvernement prévoit également 30 millions de dollars pour appuyer la transition verte et la décarbonisation de l’économie. Ces sommes permettront de soutenir les entreprises qui développent et commercialisent des technologies propres.

**520 M\$ pour protéger les ressources en eau et assurer la sécurité des barrages**

Lors de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP15) tenue en décembre dernier à Montréal, le gouvernement s’est engagé à protéger les ressources en eau du Québec. Le budget 2023-2024 concrétise cet engagement par un investissement de 500 millions de dollars sur cinq ans. Cette initiative appuiera la création du Fonds bleu, dont une partie sera financée par la redevance exigible pour l’utilisation de l’eau.

Une somme de près de 20 millions de dollars est aussi prévue pour soutenir la mise aux normes de barrages municipaux.

**475 M\$ pour protéger la biodiversité et favoriser l’accès à la nature**

Toujours pour respecter un engagement pris lors de la COP15, un investissement de plus de 443 millions de dollars sur cinq ans servira à la mise en œuvre du Plan nature 2030, qui traduit l’adhésion du Québec aux cibles internationales pour la conservation de la biodiversité. En conformité avec les objectifs du plan, des mesures seront mises en place pour favoriser l’accès de la population à la nature, agir contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité et appuyer le leadership autochtone en conservation de la biodiversité.

Des investissements totalisant 32 millions de dollars soutiendront également la création de trames vertes et bleues, un réseau structuré de milieux naturels aménagés, et d’encourager la mobilité active dans la ville de Québec.

**23 M\$ pour reconnaître et rétribuer les pratiques agroenvironnementales**

Le gouvernement continuera également de promouvoir les bonnes pratiques en matière de développement durable en récompensant les actions favorables à l’environnement et en appliquant le principe de pollueur-payeur. À cet égard, le budget 2023-2024 prévoit environ 23 millions de dollars sur deux ans pour encourager les pratiques agroenvironnementales.

Il est aussi prévu de moduler et d'augmenter le droit sur les pneus neufs afin d'assurer le financement à long terme du Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage.

**Citation :**

« Nous avons présenté des objectifs clairs lors de la COP15 et nous nous sommes engagés à les concrétiser. La lutte contre les changements climatiques et la protection de la biodiversité figurent en haut de la liste de nos priorités. »

*Eric Girard, ministre des Finances et ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise*

**Lien connexe :**

Tous les détails du budget 2023-2024 : <http://www.quebec.ca/budget>.

– 30 –

**Source :**

Claudia Loupret  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances et ministre responsable  
des Relations avec les Québécois d'expression anglaise  
Tél. : 418 670-6413

**Information :**

Jacques Delorme  
Responsable des relations avec les médias  
Ministère des Finances  
Tél. : 418 528-7382